



SOUS LA LOUPE

Avril 2023



PORTRAIT DES RESSOURCES : UN APERÇU

Par MATHIEU COUTURE, Ph.D., Psychologue,
Responsable du développement des pratiques | RIMAS

*Il s'agit ici d'un aperçu du rapport qui sera complété au mois de mai 2023, en lien avec le projet financé par le MSSS. Ce projet vise à brosser un portrait des services offerts aux auteur.e.s d'infraction à caractère sexuel au Québec. De plus, il a pour objectif d'éclairer le ministère en lien avec l'ampleur des listes d'attente, les obstacles rencontrés par les ressources et les stratégies qui pourraient être mises en place afin de favoriser l'accessibilité aux services spécialisés. Rappelons que ce projet découle des recommandations contenues dans le rapport *Rebâtir la confiance* (2021). Les données présentées ci-dessous sont un « avant-goût ». Certaines informations pourraient changer légèrement d'ici la rédaction finale du rapport. Bonne lecture!*

Notons d'abord que **25%** des usagers rencontrés par les ressources répondantes sont des adolescents ou des enfants (moins de 18 ans).

Parmi les adolescents, entre **60 et 70%** sont des garçons.

Chez les adultes, **99,2%** de la clientèle est masculine.



PORTRAIT DES CLIENTÈLES ET DES SERVICES

Les ressources constatent une baisse marquée des évaluations spécialisées réalisées durant les dernières années. Celles-ci sont passées de 260 (en 2018-2019) à 88 (2021-2022). Il ne s'agit que d'un échantillon qui témoigne néanmoins d'une baisse de près de 67% des évaluations spécialisées sur une période de 4 ans.

À ce sujet, les organismes partenaires (référénts principaux) dénotent que 71% de leurs références pour des auteurs d'infractions sexuelles sont acheminées vers les organismes communautaires, alors que 22% sont acheminées au secteur privé. À peine 3% sont acheminées vers les CISSS et CIUSSS qui offrent peu de services spécialisés en délinquance sexuelle. Il est possible de croire que la baisse des évaluations spécialisées à travers les années ait été « absorbée » par les intervenant.e.s du privé, considérant que le secteur communautaire et le secteur privé semblent constituer, en quelque sorte, deux vases communicants.

Le nombre de demandes de services est aussi à la baisse. Nous observons une diminution d'environ 25% de ces demandes dans les 4 dernières années. Le nombre d'usagers pris en charge, quant à lui, fluctue d'année en année, mais est plutôt stable, globalement. Il faut préciser ici que les suivis spécialisés peuvent s'étendre sur quelques années et ne correspondent donc pas à la même échelle temporelle que les demandes de services qui sont calculées sur un an. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas (encore) de baisse marquée du nombre d'usagers pris en charge.

Nous remarquons dans les organismes qu'en raison, principalement, du manque de personnel spécialisé, plusieurs services pourtant essentiels sont mis de côté : évaluations spécialisées, services aux personnes en attente, accueil des individus en contexte de préjudiciarisation ou en contexte présentiel, adaptation des services aux gens des premières nations ou aux allophones unilingues ou aux personnes ayant un trouble de type

DI ou TSA, entre autres exemples. La recherche, l'évaluation des programmes et le développement en continu sont des denrées plutôt rares. On peut très bien comprendre les ressources qui, faute du personnel nécessaire, doivent établir des priorités.



OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES RESSOURCES

Comme mentionné précédemment, le manque de personnel spécialisé est le principal obstacle relevé par l'ensemble des organisations dispensatrices de services spécialisés auprès des auteurs d'infraction à caractère sexuel. En moyenne, c'est 1,5 poste, soit l'équivalent de 52,5 heures de travail professionnel hebdomadaire, qui est vacant. En plus des conséquences notées plus tôt, signalons également le manque de développement de services de prévention primaire ou secondaire. En effet, à peine 10% des ressources accueillent les gens dans un contexte présentiel ou préjudiciaire. Pourtant, environ 85% des nouveaux délits sexuels seraient commis par des gens pour qui il s'agit de la première offense sexuelle. Notons également une faible représentativité des services de type systémiques (p.ex., suivis de couple ou suivis familiaux).



AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES LISTES D'ATTENTE

Contrairement à ce que nous aurions pu penser, les délais d'attente n'augmentent pas (encore). Ceux-ci sont élevés, soit 36 semaines en moyenne (entre le premier contact et le premier service thérapeutique), mais plutôt stables dans les 4 dernières années. TOUTEFOIS, le nombre brut de personnes sur les listes d'attente a presque doublé : environ 221 personnes en 2018-2019; 419 personnes en 2021-2022. Nous pensons qu'il existe un « point de rupture » entre l'augmentation du nombre brut sur les listes d'attente et le délai d'attente. Le délai d'attente devrait finir par augmenter si le nombre brut continue d'augmenter. Pour le moment, il semble que le « point de rupture » ne soit pas encore atteint. Il est possible d'envisager que les professionnel.le.s « absorbent » dans leurs cohortes plus d'usagers, rendant leur charge de travail plus élevée (ce qu'ils.elles nous rapportent d'ailleurs), mais évitant ainsi pour le moment l'allongement du délai d'attente.



CONSÉQUENCES ET CAUSES DE L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES LISTES D'ATTENTE

Selon les répondant.e.s, les listes d'attente ont des conséquences importantes sur le bien-être des organisations et des professionnel.le.s, mais surtout sur les clients : diminution de la réceptivité au traitement, augmentation de certains symptômes (dont certains associés au risque de récurrence), augmentation du temps requis pour réhabiliter un individu, exode des clients vers le secteur privé et injustice socioéconomique subséquente (les plus nantis peuvent se le permettre), etc.



Bien que le schéma des causes soit plus complexe que ce qui est discuté ici (voir le rapport complet à venir), la principale cause de l'augmentation des listes d'attente semble être la difficulté d'attraction, de recrutement et de rétention du personnel, qui mène évidemment à un manque de personnel spécialisé en délinquance sexuelle. Ainsi, la solution primordiale identifiée par les organisations est claire et nette : une augmentation de l'embauche grâce à des conditions salariales attractives et donc, des budgets récurrents rehaussés.



LES PROFESSIONNEL.LE.S, DANS TOUT ÇA, COMMENT SE SENTENT-ILS.ELLES?

Puisque le manque de personnel est la raison principale évoquée par les organisations pour expliquer le manque de certains services, ainsi que l'augmentation de l'ampleur des listes d'attente, il devient indispensable de connaître les conditions qui les feront rester et les conditions qui pourraient leur donner envie de quitter. Quitter vers où? Essentiellement, vers le secteur privé.

D'après leurs réponses au sondage, les professionnel.le.s des organisations apprécient les formations reçues, la diversité de leurs tâches, leur autonomie et leur liberté, les bénéfices secondaires offerts par leurs organisations (surtout celles qui sentent une pression face au départ possible de leurs intervenant.e.s), ainsi que, en général, le climat de travail (supervision, collaboration, travail d'équipe).

Cependant, les professionnel.le.s des organisations décrivent une charge de travail élevée et en augmentation dans les dernières années. Ils se montrent insatisfait.e.s face aux pressions issues des listes d'attente, face au manque de personnel spécialisé et, surtout, face à leurs conditions salariales.

Augmenter les salaires semble être un passage obligé afin de freiner l'exode des professionnel.le.s vers le secteur privé.



RECOMMANDATIONS À VENIR POUR LE MSSS

Si les choses continuent de s'enligner comme elles s'enlignent, nous recommanderons certainement une augmentation du financement récurrent pour les organisations dispensatrices de services spécialisés, celles qui sont présentement financées et celles qui ne le sont pas encore.

Nous distinguerons :

1. le budget devant être injecté afin d'embaucher du nouveau personnel;
2. le budget requis afin de procéder à un rehaussement salarial;
3. le budget requis afin d'assurer une présence professionnelle dédiée en grande partie au développement des services en continu.

Le développement des services doit être pris en charge en même temps que les autres problèmes. Il semble préoccupant, par exemple, que les ressources continuent de ne pas offrir, en grande majorité, des services aux personnes non-judicialisées, alors qu'environ 85% des nouveaux délits sexuels sont commis par des gens pour qui il s'agit d'un premier délit sexuel. Il est aussi préoccupant que des services destinés à des clientèles vulnérables ou ayant des besoins particuliers, soient si peu disponibles au Québec, en 2023.

Sachez que les réflexions sont en cours en lien avec les recommandations financières précises qui seront faites. Nous faisons actuellement appel à un service de statistiques et mathématiques afin de rehausser la crédibilité de nos calculs et recommandations subséquentes.

Nous sommes optimistes quant à ce rapport et aux retombées positives qu'il risque d'engendrer sur l'ensemble des organisations dispensatrices de services spécialisés.





Nous vous invitons à lire le rapport qui vous sera acheminé au courant du mois de mai 2023. Précisons que celui-ci sera très détaillé et qu'il ne s'agissait ici que d'un bref aperçu de ce rapport.

Merci énormément à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à nos sondages, sources principales de données de ce rapport!

Je vous invite à interagir sur le sujet directement sur le forum [Facebook du RIMAS](#), afin que toutes puissent bénéficier d'un approfondissement sur ce thème d'importance.

